



LPH

Le Partenaire Humanitaire, le journal d'information des donateurs du SIF - N°99 - 4^{ème} trimestre 2020 - 0,10€

PARRAINAGE

Soutien au bien-être d'enfants
vulnérables

VET'SOL

Et si vos vêtements servaient à des
projets de solidarité ?

FRANCE

les Paniers Solidaires, appui indispensable
aux familles dans le besoin

ÉDITO

Parrainer un enfant orphelin, c'est lui donner une chance de réussite. Sunduss (16 ans) vit à Gaza, en Palestine, elle est lycéenne. Fanta (21 ans) est étudiante à l'université de Bamako, au Mali. Les deux jeunes filles sont parrainées par le SIF depuis plus de 15 ans. Quelle a été ma joie de les rencontrer et de constater de mes propres yeux les fruits de ce programme phare du SIF qu'est le parrainage d'orphelins. Depuis sa mise en place il y a plus de 25 ans, des milliers d'enfants, avec leur entourage, ont vu leur vie changer, et certains sont devenus des cadres, artisans, commerçants ou autres.

Tous sont reconnaissants auprès des donateurs du SIF qui, pendant des années, les ont aidés sans les connaître directement. La maman d'une orpheline me faisait dans ce sens part, lors d'une visite de terrain, de sa reconnaissance et de son admiration pour la marraine ou le parrain de sa fille qui n'a cessé de les aider, pendant de nombreuses années. En plus du soutien financier apporté aux enfants, nous avons accompagné ces familles par des dispositifs complémentaires, dans les volets de l'éducation, la santé et la protection, afin de garantir un impact de qualité du programme. Nous comptons aussi l'élargir aux enfants abandonnés qui sont assimilés éthiquement à des orphelins, car, ce qui prime ce n'est pas seulement le statut de l'enfant mais aussi sa vulnérabilité et celle de sa famille.

Grâce à vous, chers donateurs, le SIF accompagne actuellement plus de 7 500 orphelins en Palestine, Sénégal, Mali, Pakistan, Madagascar et Somalie. Nous préparons avec joie le lancement du parrainage au Liban, en Irak et au Maroc. Comme le Président de notre Comité d'Éthique l'a rappelé, l'orphelin n'est pas une charge mais une grâce pour sa famille, et je me permets d'ajouter, pour sa marraine et son parrain aussi. Merci au nom des tous ces enfants pour votre soutien constant.



Mahieddine Khelladi
Directeur Exécutif

VOS DONNS EN ACTION

VET'SOL

L'ESSENTIEL



La collecte textile permet aux collectivités de réduire les ordures ménagères

de **6 à 7kg**
par habitant et par an !

En 2019, les deux points de dépôt (Saint-Denis et Massy) et les 34 conteneurs en Seine-Saint-Denis ont permis d'en collecter et de traiter

250 tonnes

Les textiles récupérés par VET'SOL sont valorisés à

90%



ET SI VOS VÊTEMENTS SERVAIENT À DES PROJETS DE SOLIDARITÉ ?

Depuis plusieurs années, la surproduction d'ordures ménagères en France est devenue une véritable problématique de société. Soucieux de la préservation de l'environnement, le SIF s'inscrit dans une démarche participant à la réduction de cette pollution par son activité de collecte de vêtement appelée « Vet'Sol » pour « Vêtements solidaires ». En effet, les donateurs du SIF sont nombreux à contribuer à ce geste « éco-citoyen », qui permet de favoriser la récupération et la valorisation des vêtements, linges de maison et chaussures, en les déposant dans nos conteneurs et box dédiés à cet usage. De plus, ce geste solidaire permet de créer des emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation

des textiles, pour des personnes vulnérables et démunies (allocataires du RSA*, chômeurs de longue durée, jeunes ne bénéficiant d'aucun dispositif d'insertion, personnes sans domicile fixe ou en voie de marginalisation). Le SIF construit et finalise ainsi avec elles un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Pour soulager la souffrance des plus démunis, en France et à l'international, une partie des dons est distribuée directement à des personnes vulnérables, notamment celles hébergées dans nos centres, et l'autre partie est revendue afin de financer nos projets humanitaires et participer à l'économie locale.

(*) Revenu de solidarité active





PAKISTAN

ENCOURAGER LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE DE LA SÉCHERESSE

En 2018, le district de Tharparkar, au Pakistan, a été touché par une sécheresse ayant fortement impacté les populations locales. Cette situation a été depuis aggravée par l'arrivée du Covid-19 avec l'instauration du confinement et la suspension des moyens de subsistance des travailleurs. Dès lors, le SIF, en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), est intervenu afin d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales par un soutien financier. Au total, 6 454 ménages ont bénéficié chacun de 111€. Dans le respect des mesures sanitaires liées au Covid, des activités «travail contre rémunération» ont été mises en place, comme la construction de toilettes pour les écoles ou la réhabilitation de puits et d'abris. Des activités «formation contre rémunération» ont permis d'entreprendre des formations sur les techniques de récupération d'eau, l'hygiène, la gestion du bétail ou encore la prévention des risques de catastrophe.

FRANCE

LES PANIERS SOLIDAIRES, UN APPUI INDISPENSABLE AUX FAMILLES DANS LE BESOIN

De plus en plus de familles sont dans une situation d'extrême précarité en France. Dans ce contexte, le SIF, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Saint-Denis, a distribué, du 7 juillet au 31 août, 1 colis par semaine appelé « Panier Solidaire » à 220 ménages identifiés dans la commune de Saint-Denis, dans un local prêté par la ville. Afin de leur permettre de préparer des repas durant

plusieurs semaines, ces paniers complets et équilibrés ont été composés de produits alimentaires divers tels que légumes, fruits, pâtes, riz, couscous, thon, céréales, lait, confiture, gâteaux..., qui variaient chaque semaine. Pour les familles avec enfants en bas âge, le SIF a complété ces colis par des couches et des lingettes. Cette aide a représenté un véritable soutien pour ces familles vulnérables, qui sont reparties avec un caddie plein et le sourire dessiné sur les visages.

MALI

OUVERTURE DE BANQUES DE CÉRÉALES À MOPTI

Au Mali, des centaines de milliers de ménages vulnérables sont affectés chaque année par la période de soudure¹. C'est pourquoi l'action du SIF sur place, soutenu par l'AFD², vise à renforcer leur résilience grâce à la redynamisation de banques de céréales. Maillon essentiel du système de sécurité alimentaire, elles permettent le stockage (à bas prix durant la production) et le déstockage (à prix abordables lors de la période de soudure) des céréales pour favoriser leur accessibilité. Outre ce phénomène, l'insécurité alimentaire grandissante et la crise du Covid-19 ont accentué la vulnérabilité des populations. Ainsi, les banques ont été ouvertes fin juin à un plus grand nombre de personnes qu'initialement prévu : dans la ville de Mopti, ce sont 125 000 personnes qui ont bénéficié de ces banques de céréales, contrairement aux 25 000 estimées initialement. Grâce à cette mesure d'anticipation, les ménages vulnérables ont pu avoir accès à des denrées alimentaires à des prix modérés.

(1) La période de soudure s'étale de juin à septembre. Les cultivateurs plantent la nouvelle production tandis que les stocks de céréales de la période de récolte précédente sont épuisés.

(2) Agence Française de Développement

Plus d'informations sur www.secoures-islamique.org

AGENDA

OCTOBRE

- 15 octobre**
 - Journée mondiale du lavage des mains
- 16 octobre**
 - Journée mondiale de l'alimentation
- 17 octobre**
 - Journée mondiale du refus de la misère
- 28 octobre**
 - Naissance du Prophète*

NOVEMBRE

- 11-13 novembre**
 - Participation au Forum de Paris pour la Paix et présentation de notre programme d'appui aux Talibés au Mali et au Sénégal
- 19 novembre**
 - Journée mondiale des toilettes
- 20 novembre**
 - Objectif Enfance 2020 organisé avec le Groupe Enfance, dont le SIF est membre, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant*

DÉCEMBRE

- 3 décembre**
 - Journée mondiale de la générosité
- 5 décembre**
 - Journée internationale des bénévoles et des volontaires
- 10 décembre - 29 ANS DU SIF**
 - Journée mondiale des droits de l'Homme
- 18 décembre**
 - Journée mondiale des migrations
- 20 décembre**
 - Journée internationale de la solidarité humaine

(*) sous réserve

Zoom sur... Nos comptes annuels

Suite à l'Assemblée Générale du 13 juin 2020, les comptes annuels 2019 du SIF ont été approuvés, après avoir été certifiés sans réserve par le cabinet Ernst & Young Audit (EY) en recevant le plus haut degré de certification. En 2019, le SIF, porté par la générosité de ses donateurs privés, a quasiment maintenu son volume d'activité, notamment ses programmes à l'international.

- Nous nous sommes engagés dans 14 missions internationales et avons assuré notre présence dans 14 autres pays à travers des partenaires
- Ces actions ont été menées avec un effectif de 108 personnes, en France, et 584, à l'international, ainsi que 817 bénévoles
- Et le précieux appui de 79 000 donateurs privés

N'hésitez pas à consulter nos Comptes, Rapport Annuel et Essentiel à disposition sur notre site www.secoures-islamique.org.

Merci pour votre soutien !

0,7 million provenant d'autres ressources

10,9 millions en subventions et autres fonds privés



2 221 801 € en France

198 537 € en Plaidoyer

30 263 023 € à l'international

Budget alloué aux actions humanitaires et sociales



PAROLE D'EXPERT

Entretien avec Richard MAHE, Chargé de projets-Parrainage.

Quelle est l'approche du SIF par rapport au parrainage ?

Le programme de parrainage d'orphelins existe depuis de nombreuses années au SIF et vise à aider des orphelins dans le besoin, ainsi que leur famille, via l'octroi d'une bourse mensuelle qui est accordée par un donateur. Elle va servir aux dépenses éducatives et de santé de l'orphelin et de sa famille. L'approche du SIF concerne à la fois la protection mais aussi l'accès aux droits, notamment à l'éducation, pour grandir dans un environnement sûr.

De quelle façon le programme de parrainage impacte l'enfant et son entourage ?

Il impacte l'enfant et son entourage de deux manières. D'une part, le versement d'une bourse qui va être un appui financier aux familles et qui va directement servir à l'éducation et aux dépenses de santé de l'orphelin. D'autre part, à travers un suivi effectué par des travailleurs sociaux du SIF afin de vérifier à la fois que la bourse est bien dépensée et pour faire remonter les problématiques rencontrées avec l'orphelin et son éducation. Nous développons aussi des projets complémentaires, comme du soutien psychosocial auprès de certains orphelins ; cela peut également être des activités génératrices de revenus auprès des mères de famille ou des sensibilisations aux droits de l'enfant. L'impact est visible en matière d'aide financière et d'autonomisation des bénéficiaires.

Comment les équipes du SIF travaillent-elles au quotidien auprès des enfants ?

Les équipes du SIF sont souvent composées d'un chargé de projet ou d'un chargé de programmes dont la mission quotidienne est de gérer et de coordonner le projet dans sa globalité. Un staff est aussi dédié à la protection de l'enfance par un suivi des orphelins. Les travailleurs sociaux, qui complètent ce dispositif, effectuent de leur côté les visites à domicile auprès des familles et s'occupent aussi de recueillir des informations qui seront ensuite envoyées à nos donateurs.

A cause du contexte actuel de crise sanitaire, beaucoup d'enfants ont dû arrêter l'école. Comment cela s'est passé pour les enfants parrainés par le SIF ?

La pandémie de Covid-19 a aggravé une situation déjà complexe, car nous avons été contraints d'arrêter beaucoup de visites à domicile, dans plusieurs pays qui ont été très touchés, notamment le Pakistan. Mais ce que nous avons entrepris, dans un premier temps, c'est de la sensibilisation auprès des familles d'orphelins : gestes barrières, distanciation sociale ainsi que toutes les bonnes pratiques à respecter pour ne pas être contaminé. Ensuite nous les avons également aidés en distribuant des brochures, des petits guides, des vidéos et des bandes dessinées de sensibilisation.

PARRAINAGE

Face aux nombreuses crises vécues par des millions de personnes vulnérables, les enfants sont les plus fragiles. Afin de les accompagner au mieux et les soutenir, le SIF a mis en place, depuis plusieurs années, un programme dédié de parrainage. Celui-ci a pour vocation d'aider de manière efficace et durable des orphelins en difficulté, grâce au soutien financier de parrains et de marraines. Sur le terrain, le SIF conçoit et met en œuvre des projets spécifiques visant à améliorer le quotidien des enfants et des communautés dans lesquelles ils vivent.



ENFANTS PARRAINÉS PAR LE SIF

À travers le monde



En 2020, plus de 7 980 orphelins sont parrainés.

SOUTIEN À L'ÉDUCATION ET AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS VIVANT DANS DES PAYS EN CRISE

Depuis son instauration, le programme parrainage du SIF vise à appuyer des orphelins et leurs proches dans des pays en voie de développement de différentes régions du monde. En Palestine, en Somalie et au Pakistan, par exemple, où les populations rencontrent de nombreuses difficultés en matière, entre autres, d'éducation et de sécurité alimentaire, nos équipes soutiennent plus de 5 200 orphelins via la bourse de parrainage et d'autres activités complémentaires. Cette bourse, délivrée par le SIF aux orphelins, permet également à leurs familles qui, à cause de nombreuses difficultés socio-économiques, n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins éducatifs de l'enfant, de couvrir ses dépenses de santé et de protection. S'agissant des orphelins vivant dans un contexte de guerre, le SIF les appuie, en outre, via un soutien psycho-social. Au-delà de l'orphelin, c'est également son entourage qui accède à ce programme. En effet, les proches bénéficient aussi des dispositifs du SIF, comme au Pakistan, où sont proposées des activités de formation aux droits de l'enfant, ou encore des sessions d'orientation et d'accompagnement professionnel. En Cisjordanie, les frères et sœurs d'orphelins parrainés, âgés d'au moins 18 ans, bénéficient eux aussi de sessions de formation professionnelle. Grâce à l'appui continu et à la générosité constante de ses donateurs, le SIF a récemment ouvert un projet parrainage en Somalie, dans un camp près de la ville de Kismayo, qui connaît un contexte sécuritaire très instable et où de nombreux enfants sont déscolarisés. Ce sont dorénavant 300 orphelins et leurs familles qui bénéficient de l'appui du SIF et qui, pour la première fois, auront l'occasion d'être scolarisés.

PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS AFRICAINS DÉFAVORISÉS

En Afrique, le parrainage a été initié par le SIF au Sénégal, où environ 300 orphelins issus d'un quartier défavorisé de la ville de Dakar ont été soutenus par la mission SIF de ce pays. Peu à peu, elle s'est développée pour permettre aujourd'hui à plus de 950 orphelins de bénéficier d'une bourse mensuelle. Après le Sénégal, le SIF a étendu son intervention au Mali et à Madagascar où sont parrainés respectivement 1 000 et 400 orphelins. Au total, plus de 2 300 orphelins sont parrainés aujourd'hui en Afrique.

En octroyant une bourse, le SIF vise à permettre

aux orphelins les plus vulnérables ainsi qu'à leurs familles d'accéder aux droits fondamentaux que sont l'éducation scolaire, la santé et la protection d'un cadre de vie favorable au bien-être de l'enfant. Des visites à domicile sont réalisées par des travailleurs sociaux afin de s'assurer que ces droits sont couverts et que le projet est mené à bien. En complément des ateliers de soutien scolaire, des actions de sensibilisation à l'éducation et l'hygiène sont également mises en place. Pour les orphelins en fin de programme, un suivi à l'insertion professionnelle est proposé afin de leur permettre une meilleure inclusion sociale.



« À la mort de mon mari, je me suis retrouvée toute seule avec mes enfants, j'avais peur et j'étais perdue surtout à Gaza, où le contexte est très difficile. Dieu merci, il nous a envoyé des bienfaiteurs et parmi eux le SIF que je tiens à remercier. L'équipe est venue jusqu'à chez moi pour m'apporter de l'aide ainsi qu'à mes enfants. »

Safia Al Shrafi, Gaza, veuve et mère d'enfants bénéficiaires du programme parrainage

Afin de garantir le bon acheminement de votre courrier, merci d'inscrire les informations (en majuscules SVP) dans les cases indiquées.

N°	Type Voie (Rue, Avenue, Allée, Boulevard...)
Libellé de la voie	
Code Postal	Commune
Téléphone	
E-Mail	

J'accepte de recevoir des informations du SIF par email

JE FAIS UN DON RÉGULIER

Je m'engage à hauteur de...

- 10 € / mois
 20 € / mois
 30 € / mois
 Autres (préciser) € / mois

Je choisis d'être prélevé chaque mois le...

- 1^{er}
 5
 10
 15
 20
 25

Mandat de prélèvement SEPA mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Secours Islamique France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Secours Islamique France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Secours Islamique France
Siège social : 10, rue Galvani 91300 Massy

Identifiant Créancier SEPA (ICS)

FR92ZZZ423699

À travers ce don régulier...

- Je soutiens le SIF en général
 et lui permets d'agir là où les besoins l'exigent

Les dons sans sélection de projet(s) seront versés dans le Fonds Général du SIF.

Compte à débiter

IBAN

 Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

BIC

 Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

MERCI DE JOINDRE VOTRE RIB

Date : / / Signature :

JE FAIS UN DON PONCTUEL

Je fais un don d'un montant de € et je souhaite le répartir entre les projets...

- Je soutiens le SIF en général
 et lui permets d'agir là où les besoins l'exigent €
 Je soutiens les projets Enfance du SIF
 pour l'éducation et la promotion du bien-être de l'enfant €
 J'apporte une aide alimentaire
 et contribue à développer les moyens d'existence
 des populations €
 Je soutiens les projets en France du SIF
 pour aider les sans-abri, migrants, familles en difficulté, etc. €

- Pour les dons par chèque, merci d'envoyer ce coupon accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du Secours Islamique France
- Pour les dons par virement bancaire, le numéro de compte à renseigner est l'IBAN : FR76 3000 4016 1100 0023 8704 723
- Pour les dons par carte bancaire, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.secours-islamique.org/dons (interface sécurisée)

L'article 3 du décret n° 2013-417 du 21 mai 2013 interdit l'envoi d'espèces par voie postale.

Le SIF est habilité à recevoir les legs et donations. Pour recevoir la documentation, cochez ici

Retrouvez tous les détails de nos programmes sur notre site internet www.secours-islamique.org



10, rue Galvani 91300 Massy
 58, bd. Ornano 93200 Saint-Denis
 371, rue Garibaldi 69007 Lyon
 Tél. : 01 60 14 14 14
www.secours-islamique.org

Le SIF, seul acteur humanitaire français musulman à être labellisé par le Don en Confiance



(1) Les dons sans sélection de projet(s) seront versés dans le Fonds Général du SIF.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé dévolu par le Secours Islamique France (SIF). Elles sont destinées au département de la communication et du développement pour la gestion de la relation donateurs et aux tiers mandatés par le SIF pour faire appel à votre générosité. Lorsqu'un transfert vers un pays hors Union Européenne est envisagé, des mesures de protection et de sécurité de vos données ont été mises en place. Vous pouvez connaître les détails de ces mesures de protection en envoyant un mail à dp@secours-islamique.org. Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles et à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel auprès du SIF. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement de vos données en contactant dp@secours-islamique.org ou au 01 60 14 14 14. Vos données ne font pas l'objet d'un échange avec des tiers. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez nous contacter SIF, 10 rue Galvani, 91300 - Massy.
 Pour les particuliers, l'article 200 du code général des impôts vous donne droit à une réduction de 75% de vos dons plafonnés à 1 000 €, puis de 66% dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Pour les personnes morales, l'article 238 bis du code général des impôts donne droit à une réduction d'impôt égale à 60 % des dons effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.